

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 1212 du 9 janvier 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1900639S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 70934 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828659S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2019 :

Vogel Stéphane NIGEND : 126008 NLS : 5243397

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2019 :

Minary Jérôme NIGEND : 159510 NLS : 8016559

Moucet David NIGEND : 165104 NLS : 8021678

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2019 :

Périn Christophe NIGEND : 160931 NLS : 8017977

Pralus Richard NIGEND : 221048 NLS : 8083659

Laffargue Marc NIGEND : 203738 NLS : 8054755

Saragossa Jean-François NIGEND : 199951 NLS : 8048671

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2019 :

Thiéry Julie NIGEND : 306999 NLS : 8104937

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 janvier 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,*
T. MORTEROL